



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

**N° 2023 0100**

L'An Deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 19 septembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Tony BUTHOD GARCON, Gérard RUFFIER LANCHE

**Absents excusés :** Denis TATOUD (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Emmanuel MAEGEY, Olivier CHENU

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

***Objet : Rénovation du presbytère de Champagny – validation des esquisses***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a missionné le cabinet IMHOTEP Architectes dans le cadre du projet de rénovation du presbytère de Champagny.

Le cabinet a réalisé une étude de faisabilité ainsi que la phase Esquisse.

Les travaux consisteraient en la réalisation/rénovation de 7 logements qui se décomposent de la manière suivante :

- LOGT 1 : niveau +1, 17.6 m<sup>2</sup>
- LOGT 2 : niveau +1, 22.86 m<sup>2</sup>
- LOGT 3 : niveau +1, 22.94 m<sup>2</sup>
- LOGT 4 : duplex, 39.24 m<sup>2</sup>
- LOGT 5 : duplex, 27.59 m<sup>2</sup>
- LOGT 6 : niveau +2, 25.17 m<sup>2</sup>
- LOGT 7 : niveau +2, 21.25 m<sup>2</sup>

Ces logements, de plus petite surface, correspondent mieux aux besoins de logements de saisonniers.

Le montant des travaux est à ce jour estimé à 680 000€ HT.

Il convient désormais que le Conseil municipal se prononce sur la suite qui sera donnée à ce projet.

**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- VALIDE la phase esquisse telle que présentée en séance,
- DECIDE DE POURSUIVRE l'étude de la rénovation du presbytère en lançant une consultation de maîtrise d'œuvre.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**



Maître d'ouvrage :

Mairie de Champagny en Vanoise

Maître d'œuvre :

Cabinet : JCHOTEP Architectes

Contact : Romuald Luczak

Tel : 04.73.31.25.42

Email : albert.villain@jchotep-architectes.com



### Esquisse

Rénovation du presbytère  
**ETAT PROJETE**

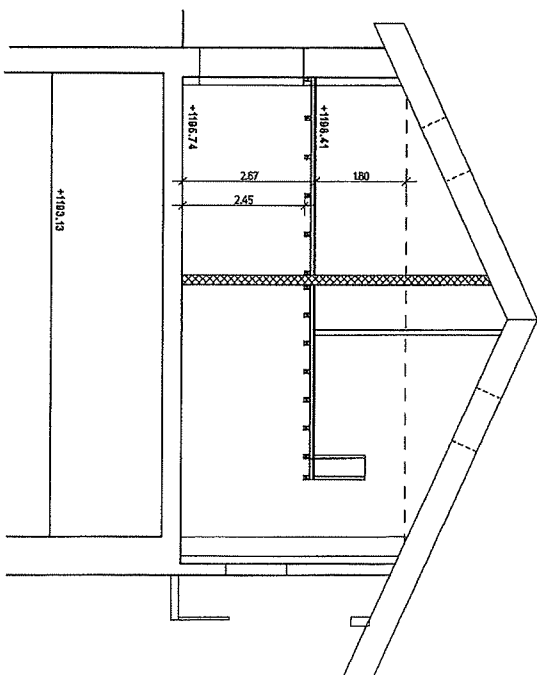
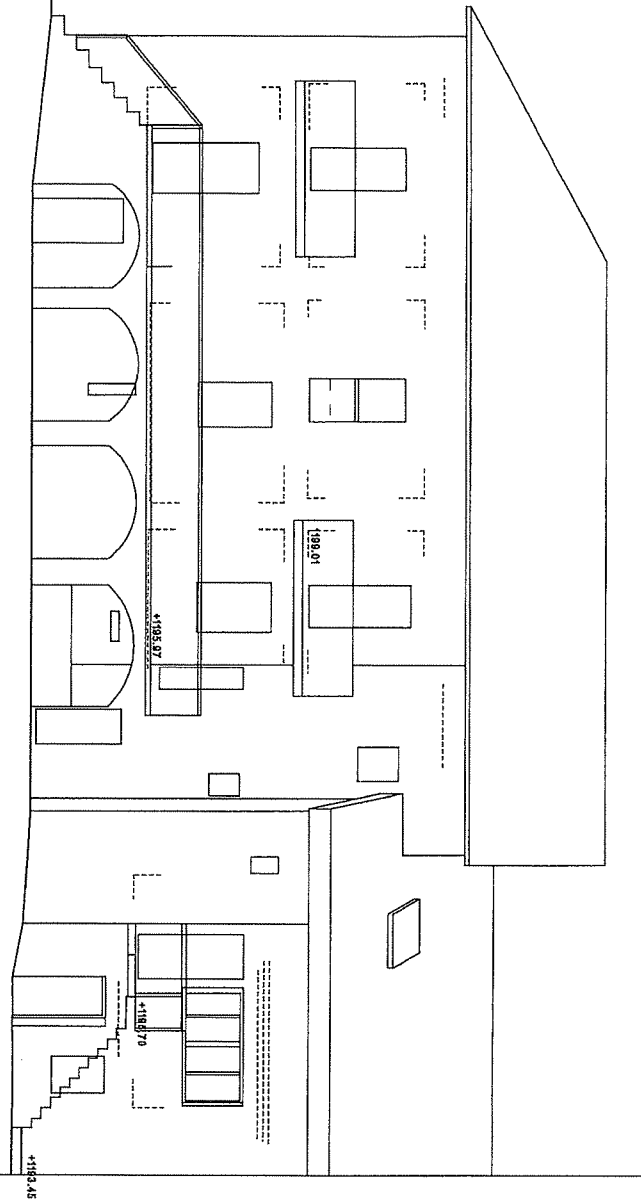
### Facade Sud - Coupe

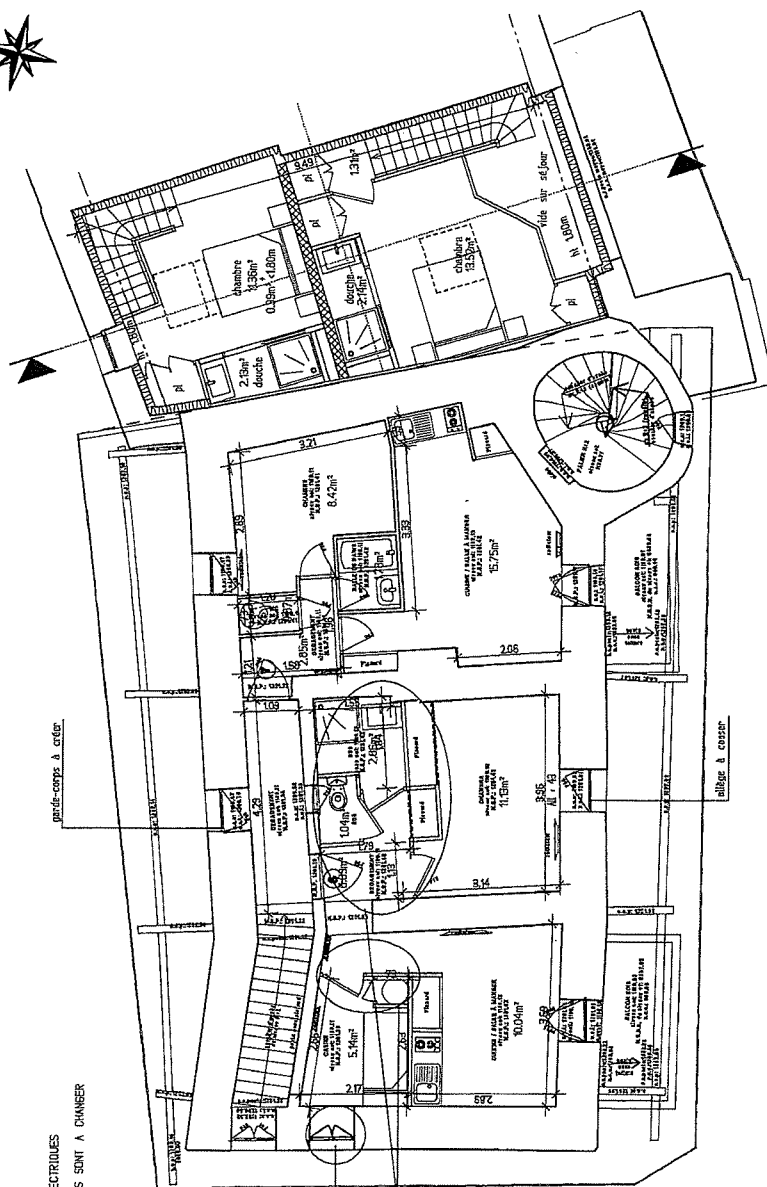
Date : 17/08/2023

Dessiné par : NB

Projet : A 79123

Ech : 1 : 100






RENDRE AUX NORMES ELECTRIQUES  
 TOUTES LES MENUISERIES SONT A CHANGER

création d'une ouverture  
 modification de l'agencement  
 C.E. A. décaler

grandes portes à créer

allège à créer

Maitre d'Ouvrage :	Maitre d'oeuvre	<b>Esquisse</b> Rénovation du presbytère <b>ETAT PROJETE</b>		<b>Niveau +2</b>	
Cabinet : IMHOTEP Architectes Contact : Renaud Luczak Tél : 04.79.31.25.12 Mail : eibertvill@imhotep-architectes.com				Ech 1 : 100	